

Procès-verbal N° 06 - 2014

Séance du Conseil communal de Pully du 29 octobre 2014 à 20h00 Grande salle de la Maison Pulliérane

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences	2
• Communications du Bureau	3
• Communications du Président	3
• Communications de la Municipalité	3
• Ordre du jour :	3 - 4
- Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur David STANEK du parti Les Verts, en remplacement de Monsieur le Conseiller Yannick ROCHAT, démissionnaire	4
- Préavis 19/2014 Arrêté d'imposition pour l'année 2015	4 - 15
- Préavis 20/2014 Collège de l'Annexe Ouest - Réfection et mise en conformité de la cage d'escaliers et de ses installations sanitaires et remplacement de l'ascenseur	15 - 16
- Préavis 21/2014 Préavis d'intention : Développement de la Ville de Pully - Masterplan pour l'aménagement du centre-ville	16 - 29
- Propositions individuelles	
Néant	

- Divers
- Monsieur Steve MARION
Juniors Tennis club de Pully 29
- Monsieur Philippe HALDY
Nombre d'appartements aux Boverattes 29 - 30
- Monsieur Steve Marion
Fête Halloween Pully Nord - La Rosiaz 30
- Monsieur Richard PFISTER
Nouveau règlement du Conseil communal 30

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 80 présents rejoints par 7 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil.

Les 12 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mesdames Marine HALDY, Christine SORENSEN, Eva REITH, Christine RENAUDIN, Messieurs Jean-Luc DUVOISIN, Marc EHRLICH, Nicolas LEUBA, Jean-Baptiste RUSCONI, Lucien BERNARDONI, Jean-Blaise PASCHOUD, André OGAY, Fabio MARCHETTO.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :
M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Nina BRISSOT, rédactrice en chef du Régional.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos discussions et délibérations.

Le Président informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2014 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

Le Président demande si quelqu'un en demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Néant

1.2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président a reçu une motion de Madame Anne VIREDAZ FERRARI qui sera traitée lors de la prochaine séance du 19 novembre 2014

1.3. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Président a reçu une invitation de l'Abbaye des bourgeois pour les vendanges des vignes qui se trouvent devant l'église.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic Gil REICHEN :

J'aimerais vous annoncer la traditionnelle séance d'information sur le budget 2015 qui est fixé au lundi 24 novembre prochain à 18h00 en principe ici, à la Maison Pulliérane. Vous recevrez bien entendu une invitation en bonne et due forme par écrit dans les jours qui viennent.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis. Je vous propose de le modifier de la manière suivante :

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour suivant :

1. **Assermentation** d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur David STANEK du parti Les Verts, en remplacement du Monsieur le Conseiller Yannick ROCHAT, démissionnaire

2. **Préavis 19/2014** Arrêté d'imposition pour l'année 2015

Commission des finances

3. **Préavis 20/2014** Collège de l'Annexe Ouest - Réfection et mise en conformité de la cage d'escaliers et de ses installations sanitaires et remplacement de l'ascenseur

Crédit demandé : CHF 1'840'000.00

Présidence : Adriano FRANSCINI
Membres : Mesdames Edith CAREY, Katuska STEKEL DIVIANI,
Messieurs Léopold CORDEY, Philippe DIESBACH, Frank
DUCRET, Pyrame JAQUET, Eugène ROY, Jean-Baptiste
RUSCONI

4. **Préavis 21/2014 Préavis d'intention : Développement de la Ville de Pully - Masterplan pour l'aménagement du centre-ville**
5. **Propositions individuelles**
6. **Divers.**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

- 3.1. **Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur David STANEK du parti Les Verts, en remplacement de Monsieur le Conseiller Yannick ROCHAT, démissionnaire**

Monsieur David STANEK a été proclamé élu par le Bureau le 24 septembre 2014. Il peut aujourd'hui être assermenté et participer à nos travaux.

Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer le nouveau Conseiller Monsieur Davis STANEK et il prie l'assemblée de se lever. Selon l'article 9, al. 1 du règlement du Conseil communal, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son Président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Monsieur David STANEK. Selon l'article 5 de notre règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : « *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* ». Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de son nom, il prête serment. Il est alors félicité par le Président qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Le Conseil applaudit.

3.2. Préavis 19/2014 Arrêté d'imposition pour l'année 2015

Le Président invite le rapporteur de la Commission des finances, Madame la Conseillère Anne SCHRANZ, à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Madame Anne SCHRANZ :

Le préavis 19/2014 a retenu toute l'attention de la Commission des finances dans sa séance du 6 octobre 2014 en présence de Monsieur Gil REICHEN, Syndic et de Monsieur Claude-Alain CHUARD, Chef du service des finances, qu'elle remercie pour leurs explications. Le préavis et le rapport que vous avez reçus vous donnent toutes les informations utiles pour vous faire une opinion sur la proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition à 63 % pour l'année 2015. Je n'y reviens donc pas. Je rappelle seulement aux éventuels distraits que l'article 10bis de l'arrêté a été amendé. A part cela les conclusions du rapport sont les mêmes que celles du préavis. Et la Commission des finances vous demande donc par 7 oui et 3 abstentions de les accepter.

Le Président demande à la Municipalité si elle accepte l'amendement proposé par la Commission des finances.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

La Municipalité se rallie à l'amendement de la Commission des finances concernant l'article 10bis qui vise à supprimer la taxe communale sur les lotos et tombolas.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de la manifester en levant leur carton orange.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité, 1 voix contre, pas d'abstention.

Madame Muriel THALMANN demande la parole :

Le groupe Socialiste au vu des incertitudes liées aux rentrées fiscales, au vue des importants investissements prévus, l'augmentation de la facture sociale, vous invite à suivre les conclusions du préavis.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Le groupe PLR a le plaisir et l'honneur de vous présenter un amendement à l'article premier de cet arrêté d'imposition dans le sens que nous demandons que pour les chiffres 1, 2 et 3 le taux ne soit pas de 63 %, mais de 60 %. Et nous pouvons le motiver d'abord, on l'a entendu par la Municipalité, par la Commission des finances, nous le savons, la situation financière de la commune est très seine. Les 7 derniers exercices ont produit

des bénéficiaires cumulés de CHF 81 millions. Ils ont permis d'une part de réduire la dette de moitié et d'autre part de constituer des réserves pour environ CHF 30 millions. A notre avis c'est maintenant le moment de ne pas penser seulement à des dépenses supplémentaires, mais penser aux contribuables citoyens qui comme tous les vaudois, paient ici à Pully une des charges globales fédérale, cantonale et communale parmi les plus lourdes de Suisse. Donc faisons quelque chose pour alléger cette charge globale excessive pour certains contribuables vaudois c'est-à-dire les Pulliérans. Avec 60 nous ne proposons même pas un chiffre extraordinaire puisque Lutry est à 56. D'autre part nous estimons qu'une réduction du taux à 60 permettrait à la Municipalité encore mieux de maîtriser ses charges. Mais il faut quand même dire que même avec la baisse de 3 points, les prestations à la population et notamment pour les sociétés locales ne seront touchées en rien et pourront être maintenues au niveau actuel. En ce qui concerne les investissements nous avons une marge d'autofinancement très élevée, nettement supérieure à la norme. Une baisse de 3 points de l'impôt sur revenu et la fortune et les sociétés n'attaquera donc pas la capacité d'investissement et nous pourrions suivre le plan avec la Municipalité qui a été proposé, qui est actuellement suivi sans devoir y biffer quoi que ce soit à cause de cette baisse de 3 points. Et même si, à cause de cette, entre autres, baisse de 3 points, l'autofinancement devenait insuffisant, la dette a été si fortement réduite qu'elle pourrait être ré-augmentée sans que ça ne touche même pas à nos principes PLR, on pourrait le faire à des conditions extrêmement favorables. C'est un petit peu hors du sujet, mais on devrait même se demander si on ne devrait pas emprunter pas anticipation pour profiter de ces conditions extrêmement favorables. Tout ça pour dire que notre capacité d'investissement ne serait absolument pas entamée par cette baisse de 3 points. On nous parle aussi des charges péréquatives qui sont censées augmenter. C'est vrai que ces deux dernières années sauf erreur nous avons bénéficié de remboursement sur nos acomptes, assez important, du fait que ceux-ci avaient été calculés beaucoup trop haut par le canton. Peut-être bien que maintenant on aura des acomptes qui vont être augmentés. Mais, on est dans les suppositions. Alors quand on dit que l'on a des craintes à propos de l'avenir des recettes fiscales, comme je viens de l'entendre du parti socialiste, moi je dis on peut très bien avoir aussi l'espoir que les charges péréquatives n'évoluent pas de manière aussi pessimiste qu'on pourrait le prévoir. Dernier point, après je me tais. La réforme de la fiscalité des entreprises, qui aussi est un argument pour dire attention, elle n'aura d'abord à Pully relativement que peu d'impact, vu la structure de nos contribuables entreprises, et si elle en a, elle en aura peut-être à partir de 2018, mais en principe surtout à partir de 2020. C'est-à-dire dans 5 à 6 ans. Nous avons donc largement le temps si jamais le ciel nous tombait sur la tête de revoir notre politique. Mais pour aujourd'hui je vous demande de nous suivre et réduire le taux d'imposition communal à 60 points.

Avant de traiter l'amendement de Monsieur Richard PFISTER, dans un premier temps le Président voulait informer le Conseil la manière dont il va mener le débat.

J'ouvre la discussion sur le fond, en vous rappelant que conformément à l'art. 82 du Règlement du Conseil, le préavis comprenant une annexe, je

propose tout d'abord d'ouvrir la discussion sur le préavis, de prendre ensuite le règlement annexé, et de revenir enfin aux conclusions du préavis. Lorsque nous aborderons l'arrêté d'imposition pour l'année 2015, tel que présenté par la Municipalité, j'ouvrirai la discussion sur chacun des articles et des chiffres. Une votation interviendra si la discussion est utilisée, sinon le point concerné sera considéré comme adopté. Les amendements éventuels seront votés à la clôture de la discussion sur chaque point. Après le passage en revue de tous les articles, j'ouvrirai la discussion générale qui précédera la votation sur l'ensemble de l'arrêté. S'il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire, j'ouvre maintenant discussion sur le fond.

Je passe à l'arrêté d'imposition 2015 et nous allons prendre article par article

Article premier

Il sera perçu pendant un an, dès le 1^{er} janvier 2015,

J'ouvre la discussion sur la durée.

La parole n'étant pas demandée la durée est acceptée.

Nous passons aux chiffres 1 à 3 qui concernent le taux d'imposition et qui sont les suivants :

Chiffre 1 Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers

Chiffre 2 Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales

Chiffre 3 Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

Le Président rappelle que nous venons d'entendre l'amendement de Monsieur Richard PFISTER sur les chiffres 1 à 3 et ouvre la discussion sur cet amendement.

Monsieur Eugène ROY demande la parole :

Je ne suis pas du tout en faveur d'une baisse d'impôt de 3 points. D'abord le bon sens nous le dit, ce n'est pas quand on a un revenu bien supérieur à ses besoins il faut arrêter de faire des provisions. Faut plutôt penser à des jours moins favorables et dans une commune penser à tous les investissements qui devraient être faits, bref penser au futur, s'efforcer d'anticiper. A côté de cela, je vois un autre facteur qu'il nous faut vraiment prendre en compte, surtout à Pully. Abaisser le taux d'imposition, c'est créer un appel d'air pour les personnes aisées qui peuvent s'offrir des appartements dont le loyer est supérieur à la norme. Abaisser le taux d'imposition c'est encourager une sorte d'inflation immobilière. Les personnes ayant un gros revenu seront

d'autant plus prêtes à mettre quelques milliers de francs pour un loyer, ici à Pully, puisque ces quelques milliers de francs elles pourront les économiser sur les impôts. Les personnes aisées, ayant un revenu plus que confortable vont être attirées par le signal d'une baisse d'impôts qui sera donné inévitablement dans la presse. Pensez : 60 points à Pully, plutôt que 73 à Vevey ou 79 à Lausanne. C'est une différence de 15 et 25 % de moins pour l'impôt communal. Avec un tel signal, il ne faudra pas s'étonner, encore moins se plaindre si les appartements se font toujours de plus en plus rares et les loyers de plus en plus chers. Non, laissons les personnes « weff off », ou si vous préférez, les personnes « croulant sous l'opulence » s'installer aussi dans d'autres villes de l'agglomération lausannoise. Ces villes en ont aussi besoin. Avec le surplus des impôts, améliorons ce qui peut être ici. Accélérons le rythme pour renouveler les infrastructures désuètes. Je pense aux canalisations à changer, à la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées. Et puis pensons au futur. Je sais que dans les tiroirs des services communaux il y a de bonnes idées à faire valoir. Par exemple, nous pourrions couvrir certains des toits communaux de panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité. Bientôt, vous l'avez entendu à la radio ce matin et hier, nous pourrions même installer des panneaux photovoltaïques blancs sur nos façades et enfin éteindre nos centrales nucléaires plutôt que les garder fissurées jusqu'à 60 ans ! Pensons au futur, envisageons vraiment les possibilités de l'avenir. La mise en route déjà maintenant d'une partie du Masterplan et veillons à conserver dans notre bourg une population diversifiée comme le dit si bien et de diverses manières le préavis que nous allons prendre à bras le corps tout à l'heure.

Monsieur Roland du BOIS demande la parole :

Mise à part le point sur les infrastructures routières où effectivement on a un peu de retard. Personnellement j'aimerais intervenir pour rappeler certains faits. En janvier 1994, l'USLP transmettait à la Municipalité un rapport sur le développement des sociétés sportives de Pully. Des éléments de ce rapport ont été repris par le plan directeur de la commune. Alors on est forcé de constater que depuis rien ne bouge. Aucun projet d'envergure, aucune ambition politique pour satisfaire au besoin des sociétés locales. Les sociétés locales et sportives de Pully comptent plus de mille juniors et plus de trois mille membres. On les oublie. De nombreux projets ont été réalisés depuis plus de trente ans et certaines sociétés sont dans un provisoire depuis plus de trente-cinq ans. Même sur des projets très récents la Municipalité a toujours mentionné ne pas avoir les moyens financiers pour des investissements qui devraient et pourraient être planifiés. L'avenir des sociétés et celui de nos jeunes est bloqué par ce manque d'intérêt. Il est à noter que de nombreux sportifs de Pully sont obligés de se déplacer dans les communes voisines pour exercer leur sport. Il faut noter également que de nombreuses communes, plus petites que la nôtre, ont investi dans les structures sportives avec ambition et conviction. Cela leur a réussi. Je tiens donc à m'opposer à cette baisse d'impôt, pour exemple sur trois ans le montant de la baisse permettrait de subvenir en grande partie aux besoins des sociétés locales. Je vous demande donc de me suivre et de refuser cette baisse.

Monsieur Jean-Jacques SCHWAB demande la parole :

Il est étonnant de voir que le PLR soit autant divergent des projections financières de Monsieur CHUARD et la Municipalité qui sont claires sur les besoins financiers futurs avec les infrastructures. De plus, il me semble erroné de confondre comptabilité et trésorerie. En fonction des variables financières économiques fédérales et cantonales, comme ça a été relevé précédemment, voilà qui va faire des freins aux investissements et aux projets par une restriction de produits et non pas par une gouvernance stratégique communale efficace, c'est sans valeur totale et objective. Par conséquent, il ne peut s'agir que d'une vision limitée et risquée à terme d'agir comme ceci et donc l'UP vous demande de refuser totalement cet amendement.

Monsieur Cyrille PIGUET demande la parole :

Je crois que ce sujet est assez sensible ou peut l'être assez facilement. Chaque opinion qui pourrait être exprimée par les uns ou les autres sera forcément assez réductrice. J'en prends autant pour moi et ce que je vais dire, d'autant plus que je ne paie pas mes impôts à Pully puisqu'en tant qu'indépendant je les paie à Lausanne, malheureusement. Je suis quand même surpris d'entendre que les personnes aisées qui sont précisément celles qui paient des impôts soient si mal vues à Pully, de la part de certains. De dire que de baisser les impôts c'est un appel d'air pour ces personnes me semble au contraire si c'est vrai, ce que je ne suis pas sûr, si c'est vrai devrait amener des nouveaux contribuables qui permettraient d'améliorer encore les finances de la commune. Je crois donc qu'il ne faut pas confondre but et moyen. Et je ne crois pas qu'on puisse considérer que payer des impôts est un but, c'est un moyen. Et à une époque où nous avons la chance d'avoir une gestion de la commune très bien faite, je pense que nous pouvons avoir le courage de prendre une décision et de penser que les investissements que nous faisons dans cette commune sont une très bonne chose, mais qu'il y a aussi dans cette commune des citoyens qui travaillent, c'est ceux qui paient leurs impôts et je crois que nous pouvons aussi une fois penser à ces personnes-là en faisant un geste à une époque qui permet de le faire. Le jour où les finances ne le permettront plus, alors les impôts sont un moyen qu'il faut utiliser, je serais le premier à le dire aussi, pour soutenir les investissements dans la commune.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Je dois vraiment contrer vigoureusement les paroles de mon collègue de parti. Je le regrette sincèrement, Roland du BOIS qui utilise des arguments basés sur la politique qui a eu lieu ces dernières années, pour critiquer une proposition de baisse d'impôt. Alors que tout simplement on voit que même avec 63 on n'a pas fait ce que Monsieur du BOIS aurait voulu qui soit fait. Ce ne sont donc pas ces trois points qui sont déterminants, mais la capacité d'une organisation comme la ville de Pully d'assumer plus un volume d'investissements en même temps, c'est tout. Ce n'est ni de la mauvaise volonté, ni un manque de recettes fiscales qui sont à la base de ces retards que Monsieur du BOIS constate. Donc cet argument-là nous devons absolument le rejeter. Selon Monsieur SCHWAB, je suis désolé mais c'est de la pure malhonnêteté. Quand vous dites que le PLR propose de réduire les

investissements, freiner les investissements c'est votre terme, mais c'est scandaleux. Dans mon explication j'ai justement dit que notre politique fiscale ne touchait en rien l'éthique des investissements, parce que ce ne sont pas ces trois points d'impôt qui sont déterminants pour la réalisation du plan d'investissement de la Municipalité. C'est tout. Alors ne venez pas dire que nous voulons freiner les investissements, c'est faux. Nous vous le prouverons tout à l'heure quand il s'agira de réfection du collège.

Monsieur Dimitri SIMOS demande la parole :

Je suis assez surpris de voir que le groupe PLR a déposé un amendement contre l'avis de ses propres municipaux et j'aimerais vous rappeler que nous sortons d'une grande période de déficit pour Pully où nous avons dû, au prix de nombreux retards sur les travaux nécessaires à faire que nous sommes aux devant de nombreux investissements. C'est vrai Monsieur PFISTER, vous dites que ça ne va pas freiner les investissements, personnellement je suis plutôt à croire qu'au contraire qu'en diminuant les recettes on diminue les investissements. J'aimerais vous rappeler qu'au cours de cette législature même on n'a déjà diminué de 2 points les impôts communaux en supprimant, avec le règlement sur le sac. Et j'aimerais citer un ancien conseiller communal, feu Lilian GEOFROY, qui citait lui-même un ancien Président des Etat-Uni « ne te demande pas ce que le pays peut faire pour toi, mais ce que toi tu peux faire pour le pays ».

Monsieur Carlos GUILLEN demande la parole :

Je pense que la proposition de la Municipalité est tout à fait lucide et professionnelle. Je ne veux pas revenir sur les incertitudes quant aux recettes fiscales, mais essentiellement ce que nous avons devant nous. Nos objectifs qui sont très ambitieux en matière d'investissements, mais aussi d'aménagement. Le retard qui a été cumulé ces dernières années, pour des raisons évidemment de désendettement et je pense que c'est le bon moment maintenant d'adopter un politique d'autofinancement de nos investissements et également de désendettement lorsque c'est possible. D'un autre côté, quand on voit le Masterplan, je félicite déjà avant qu'on le traite, tout ce qu'on a dans le collimateur et sur l'autoroute je pense qu'on va avoir besoin d'argent et de moyens pour le réaliser. Donc plutôt favoriser l'autofinancement et donner peut-être un coût d'accélération à tous les projets qui sont sur l'autoroute.

Madame Liliane MASSON demande la parole :

La Suisse n'a jamais été aussi riche qu'aujourd'hui et la situation de la commune aussi saine. La moitié de la réduction de la dette de près de 30 millions le démontre et nous remercions la Municipalité et le Syndic pour leur bonne gestion. Compte tenu de la séance qui a eu lieu ce mois l'Union Syndicale Suisse, qui a présenté une analyse de la situation des personnes actives en Suisse, je vais vous présenter les choses suivantes : Depuis les années 1980, le nombre de salariés millionnaires a passé de 200 à 2'500. Par contre les personnes même titulaires d'un apprentissage ne disposent guère de plus d'argent aujourd'hui qu'il y a 10 ans. A cause d'une politique fiscale favorable aux classes supérieures les hausses des salaires obtenues par les syndicats pour les bas et moyens revenus ont été la plupart du temps

anéanties. Cette catégorie supporte aujourd'hui une charge plus lourde qu'il y a dix ans. Enfin de compte, après les paiements du loyer, de la caisse maladie, des impôts il ne reste plus à de nombreux ménages à peine plus d'argent qu'en 2002. Les personnes qui ont 50 ans se sentent menacées pour la sécurité de leur travail. Le chômage est actuellement de 4,7 %. Par ailleurs les syndicats qualifient la charge de travail d'effrayante en Suisse avec une cadence infernale comparée aux autres pays qui nous entourent. Compte tenu de ce qui précède et la demande des Pulliérans de faire un geste à leur égard afin de soulager leurs charges. Je voudrais demander au Conseil d'accepter de baisser la charge fiscale de 3 points .

Monsieur Steve MARION demande la parole :

Après avoir entendu les discussions et le groupe Vert'libéral soutient l'amendement du PLR à l'unanimité.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, toutefois je dois quand même reconnaître que l'Union Pulliérane-Vaud libre à lecture des résultats des groupes quand nous avons vu que le taux de 60 avait été proposé au lieu de 63 nous avons été choqués et pourquoi, parce que croit qu'un certain nombre de personnes, de Conseillers ici dans la salle connaissent l'histoire précédente. Nous n'oublions pas les années que nous avons eu beaucoup de problèmes par rapport à nos finances de la commune et beaucoup d'économies ont été faites et les caisses ont été remplies mais pour précisément les futurs investissements. Je crois que ce soir nous devons être raisonnables et être prudents, car les investissements futurs sont indispensables et seront très coûteux. Si jamais, on peut toujours l'année prochaine faire une baisse d'impôt si l'époque nous le permet. Mais, permettez-moi aussi de vous dire, je pense que cette proposition, je ne peux pas m'empêcher et pour moi purement électorale.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je voudrais juste informer ce soir que le groupe UDC soutiendra à l'unanimité la proposition du PLR.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

J'aimerais juste poser une petite question quand même, à qui profitera véritablement la baisse de l'impôt des 3 points ? Aux personnes aisées qui effectivement paient un montant important d'impôt, mais les petits ils ne verront rien du tout. Ça n'aura aucun effet sur leurs propres impôts. Et ça je pense que c'est une injustice grave vis-à-vis des petits.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

J'hésite même à répondre, tellement c'est nul. Lorsqu'il s'agira d'une hausse d'impôt qui paiera la facture, vos clients non.

Madame Muriel THALMANN demande la parole :

Le groupe socialiste demande le vote à bulletin secret.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Personnellement je trouve qu'à une époque où l'écart entre les revenus ne cessent de se creuser, cette proposition est tout simplement indécente. Juste pour mémoire, il y a peu de temps on a baissé de 2 points d'impôt, c'était une mesure de compensation pour l'introduction des taxes pour l'enlèvement des déchets. Cette compensation elle n'agit pas du tout de la même manière pour tout le monde. Un exemple, un revenu de CHF 200'000.00 deux points d'impôts ça représentent CHF 4'000.00 d'économies à CHF 2.00 le sac, c'est beaucoup plus de ce peu produire un ménage à un revenu de CHF 200'000.00 en dans tout une année. Donc l'effet d'une baisse des points d'impôt est totalement inéquitable. Si on nous proposait une forme de baisse d'impôt du genre rabais d'impôt égale par tous, on pourrait éventuellement entrer en matière, mais dans la législation actuelle ce n'est pas possible. Donc, je vous recommande vivement de refuser cet amendement.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Je souhaite quand même dire quelques mots sur ce sujet. Je regrette un petit peu d'avoir appris que mon intervention n'aura plus d'impact sur certains groupes qui ont déjà annoncé leur position définitive, mais quand même. La situation financière de notre commune est très bonne, on peut même dire excellente, c'est incontestable, et la Municipalité ne cherche d'ailleurs pas à masquer cette réalité puisque nous rappelons explicitement dans notre préavis que les excellents résultats enregistrés ces 8 dernières années nous ont permis de financer la totalité de nos investissements et de diminuer nos endettements, le ramenant de 141.4 millions en 2007 à 75 millions fin 2013 et vraisemblablement à 70 millions au terme de l'exercice en cours. Dans ce contexte favorable et réjouissant une proposition de baisse du taux d'imposition peut se comprendre et il est probablement utile qu'un débat politique ait lieu sur cette question. Même si c'est un sujet très émotionnel je crois qu'il convient de l'aborder le plus sereinement possible. En fixant sa proposition d'imposition pour 2015, la Municipalité a fait une appréciation globale de la situation financière de la commune, d'un certain nombre de risques, d'incertitudes qui la menacent, ainsi que des perspectives d'évolution de nos charges de fonctionnement et de nos investissements. Je souhaite rappeler ici quelques éléments qui ont conduit à cette proposition ; dans le projet de budget 2015 qui vous sera prochainement soumis les charges non maîtrisables accusent une forte augmentation de 6,2 millions par rapport au budget 2014 et de 12 millions par rapport aux comptes 2013. Cette hausse provient pour l'essentielle, pour la grande part de l'augmentation de notre participation au financement de la facture sociale et de la péréquation directe horizontale. Soit environ 2,3 millions à peu près 6 % de plus par rapport au décompte 2013 et 9,3 millions près de 30 % d'augmentation par rapport au décompte final 2012. Il est pratiquement certain que ces charges vont continuer d'augmenter avec une progression que l'on peut situer entre 3 à 5 millions par an, qui viendra péjorer notre marge d'autofinancement. C'est un sujet de préoccupation pour la Municipalité pour les années à venir sur lequel elle n'a toutefois pas de moyen d'agir. Notre programme d'investissement - ça a été largement

abordé dans la discussion - est en augmentation progressive, traduisant une volonté de maintien de nos patrimoines, mais aussi de développement et de modernisation nécessaire d'infrastructures publiques et les sociétés locales font partie de ce programme. Elles ne sont pas oubliées. Le montant global des investissements prévus est ainsi passé de 79,4 millions pour la période pour la période 2011-2015 à 110,2 millions pour la période 2014-2018, le prochain plan qui vous sera soumis, soit une hausse de 38,8 %. Certes, on le sait ces prévisions ne sont jamais totalement réalisées. Mais la tendance s'amorce également dans les montants effectifs dépensés, qui étaient de l'ordre de 5 millions en 2012, puis 7,1 millions en 2013 ce qui probablement entre 9 et 10 millions pour 2014. Sans tenir compte d'années exceptionnelles, comme 2009 et 2013, notre marge d'autofinancement moyen effective en fonds propres est proche de 10 millions par année. Elle sera probablement insuffisante ces prochaines années, d'autant plus si elle est diminuée de près de 40 %, soit l'équivalent de la baisse de 3 points proposé pour le taux d'imposition 2015. Le maintien du taux d'imposition et de l'effort de nos contribuables, malgré les très bons résultats de ces dernières années a permis une forte réduction de notre dette, mais pas son remboursement complet. Puisqu'elle reste encore de 70 millions par exemple Montreux qui propose pour 2015 un point de baisse de son taux d'imposition a une dette nulle. Même si des résultats futurs exceptionnels nous permettaient encore, comme par le passé, simultanément de couvrir nos investissements et de diminuer la dette, cela doit-être perçu comme un point positif pour les générations futures. Les taux d'intérêts sont aujourd'hui à un niveau extrêmement bas. Mais qui peut dire aujourd'hui pour combien de temps ! Si les taux d'intérêts augmentent, il est certain que l'inflation augmentera dans le même temps, donc un double effet à la hausse sur nos charges de fonctionnement. Ces quelques éléments parmi d'autres mentionnés dans le préavis, ont conduit la Municipalité à proposer le maintien du taux d'imposition pour 2015 à son niveau actuel. La proposition de baisse de taux d'imposition qui vous est soumise ne compromet pas à court terme les finances communales. Pas plus qu'elle ne remet en question le programme des investissements, mais elle aura sans doute pour conséquence une augmentation plus rapide de la dette. J'y ajoute un dernier point, il a également été fait allusion dans la discussion. Si la proposition de baisse de taux d'imposition est acceptée, il faut être conscient qu'il sera extrêmement difficile de revenir devant le Conseil, voire devant la population avec une proposition de réajustement à la hausse du taux d'imposition, quelle que soit l'évolution de la situation financière de la commune. Ce sera sans doute exclu s'il s'agit seulement d'améliorer le financement de nos investissements et pratiquement impossible, nous l'avons vécu, même si l'évolution de la situation devait nous voir cumuler des résultats déficitaires sur plusieurs années. Pour toutes ces raisons je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers à soutenir le préavis de la Municipalité. Donc à refuser l'amendement qui vous est proposé.

La parole n'étant plus demandée sur cet amendement, le Président clôt la discussion.

Nous passons maintenant au vote à bulletin secret. Le Président appelle les scrutateurs et les scrutateurs suppléants.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Monsieur le Président est-ce que c'est l'amendement, le statu quo ou la hausse.

Le Président : On vote sur l'amendement qui propose la baisse de 3 points des impôts.

Monsieur Michel GODART demande la parole :

Je tiens à rappeler que pour vote à bulletin secret, cette demande doit être appuyée par 5 membres.

Le Président rappelle que nous votons sur la proposition de la baisse du taux d'impôt. Ceux qui sont pour la baisse disent oui, ceux qui sont contre la baisse disent non.

Le Président remercie les scrutatrices/scrutateurs de ramasser les bulletins.

Bulletins délivrés	85
Bulletins rentrés	85
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0

Bulletins oui	41
Bulletins non	42

L'amendement est refusé à une voix.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

Sur la base de l'article 96 du règlement de notre Conseil je vous prie de considérer la demande suivante, c'est-à-dire : de remettre cet objet à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Je comprends que le résultat du vote est toujours frustrant pour une partie ou pour l'autre. Ceci dit on a un problème de délai qui n'est pas négociable avec le Conseil d'Etat. Le délai formel pour déposer les taux d'imposition des communes est au 30 septembre 2014 et il est prolongeable exceptionnellement jusqu'au 3 novembre 2014. Ce qu'on a fait une fois à Pully en ayant un deuxième débat qui avait été reporté au 30 octobre et donc je ne sais pas ce qui va se passer. En principe, ce qui se passe c'est le Conseil d'Etat prend en compte le taux d'imposition inchangé de l'année précédente. Mais on a un problème de délai, il faut juste le savoir. Après je ne sais pas si un deuxième débat va changer fondamentalement les avis sur le fond.

Monsieur Olivier BURNET demande la parole :

J'aimerais appuyer la demande qui vient d'être faite. Je conçois qu'il y a des

délais non négociables dont on vient de nous parler, mais l'article 96 est un article formel non négociable aussi et je ne vois pas de raison de s'asseoir dessus. Un délai formel non négociable peut-être, mais un article 96 non négociable aussi. Nous appliquons notre règlement. Nous sommes une assemblée et cette assemblée doit respecter le règlement. Une proposition a été faite et j'appuie très fermement la proposition et les conditions d'application de l'article 96 qui se justifie d'autant plus vu le score qu'on nous a indiqué tout à l'heure. Il est particulièrement serré, cela se justifie d'autant plus.

Le Président rappelle l'article 96 : *Lorsque, immédiatement après la décision sur un objet porté à l'ordre du jour, un conseiller appuyé par un tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit y être procédé dans la plus proche séance.*

Le Président s'il y a un tiers des membres présents qui acceptent de reporter ce préavis à la plus proche séance.

Le Président demande que ceux et celles qui acceptent de reporter ce préavis à la prochaine séance sont priés de lever leur carton orange.

Le Président nous venons d'accepter la proposition de reporter. Mais maintenant nous allons voter sur l'acceptation de reporter ce préavis à la prochaine séance.

Il n'est pas nécessaire de faire un deuxième vote.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Le parti Vert'libéral a des bonnes raisons de soutenir cet amendement. Nous nous rallions à la majorité du vote.

Il y a plus d'un tiers Conseillères et Conseillers, le préavis sur l'arrêté d'imposition sera traité la prochaine séance.

**3.3. Préavis 20/2014 Collège de l'Annexe Ouest - Réfection et mise en conformité de la cage d'escaliers et de ses installations sanitaires et remplacement de l'ascenseur
Crédit demandé : CHF 1'840'000.00**

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Adriano FRANSCINI, à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Adriano FRANSCINI :

Notre commission s'est réunie au collège de l'Annexe Ouest le mardi 7 octobre avec Messieurs Martial LAMBERT, Municipal, Directeur de l'Urbanisme, Philippe DAUCOURT, chef de service, Jean-Michel MARADAN, adjoint au chef de service et Madame Maria ORLANDO, secrétaire, que nous remercions pour nous avoir aimablement accueillis et pour la qualité des

informations données. Lors de la revue des lieux, les points suivants ont été relevés : Les vitrages de la galerie d'accès ne répondent plus aux normes de sécurité et ne garantissent pas le compartimentage coupe-feu de la voie d'évacuation en cas d'incendie. La hauteur des garde-corps de la cage d'escalier n'est plus conforme aux normes réglementaires. Les décolllements importants de carrelage sont dangereux pour les utilisateurs. Le mortier-colle des carrelages contient des fibres d'amiante et les travaux de désamiantage ne permettent pas de conserver les galandages minces qui doivent être débarrassés du carrelage et du mortier-colle sur les deux faces. La mise en conformité des installations sanitaires et la reconfiguration des locaux doivent être effectuées. Défauts de l'ascenseur : absence de porte intérieure cabine, précision d'arrêt insuffisante, ainsi que du dispositif d'appel d'urgence, non conforme pour les utilisateurs à mobilité réduite. Présence de fissures dans les cages d'escaliers. Pendant la séance de la commission ce qui est très important que je peux relever, c'est qu'après les travaux il n'y aura plus d'amiante dans tous les locaux accessibles au public et aux élèves et aux professeurs. Il pourrait en rester dans les locaux techniques en classe 3, mais les travaux contrôlés par la SUVA seront effectués lors vacances scolaires. Amiante de niveau 3 signifie que les désamiantages est obligatoire uniquement lors des travaux importants, ce qui est le cas. L'amiante qui est sous nos pieds comme catégorie 3, n'est pas directement au contact de l'être humain. Il est sous le carrelage et il y a les joints qui ne contiennent pas d'amiante. Dans la discussion on doit encore relever la présentation de Monsieur notre Municipal Martial LAMBERT, d'un tableau concernant des calculs relatifs aux honoraires dans chaque CFC. Ce tableau représentant le détail des montants appliqués par les différents corps de métiers et les pourcentages y relatifs sera annexé à ce rapport et dans chaque préavis. La Commission des finances a examiné le préavis 20/2014 et a donné un préavis financier favorable à l'unanimité. Les conclusions du préavis 20/2014 sont acceptées à l'unanimité de la commission ad hoc.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote sur le fond.

Le Président demande que celles et ceux qui acceptent les conclusions du préavis 20/2014 sont priés de lever leur carton orange.

Ce préavis est accepté.

3.4. Préavis 21/2014 Préavis d'intention - Développement de la Ville de Pully Masterplan pour l'aménagement du centre-ville de Pully

Comme il s'agit d'un préavis d'intention, nous n'avons pas à nous prononcer sur ce préavis. Par contre chacun peut poser des questions.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis d'intention.

Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

Le groupe les Verts a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du préavis et du Masterplan pour le développement du centre de Pully. Nous remercions la Municipalité et les auteurs pour la qualité du travail effectué et des documents présentés. Le Masterplan donne la vision globale attendue des développements projetés au centre de Pully. Nous sommes cependant étonnés que le document porte la date d'octobre 2013 et qu'il ne nous parvienne qu'une année plus tard. Les principes généraux étaient déjà connus, comme le renforcement de l'attractivité du centre, une certaine densification pour accueillir plus de logements et d'emplois, la multi modalité au niveau des transports, avec une priorité accrue aux transports publics et à la mobilité douce, piétons et vélos. Ces principes, auxquels nous adhérons, sont repris dans le Masterplan, mais ce dernier va plus loin en esquissant les intentions de la Municipalité pour leur mise en œuvre. A cet égard, nous avons relevé l'importance accordée au réaménagement de l'axe avenue de Lavaux - place de la Clergère et l'extension projetée au Nord de la Clergère. Ces développements nous semblent intéressants, mais risquent d'entraîner une bascule du centre vers le Nord au détriment du Bourg, que l'aménagement des cheminements piétonniers ne suffira pas à contrebalancer. Il nous semble qu'il faut accorder autant d'importance au réaménagement et au renforcement de l'attractivité du Bourg qu'à la ville nouvelle qui va se développer dans le secteur de la Clergère. Nous nous étonnons et regrettons que le réaménagement du secteur du Prieuré ne soit pas inclus dans le Masterplan. Il s'agit là pourtant du principal atout touristique de Pully qui mériterait d'être mieux valorisé. Pourquoi, par exemple, n'avoir pas inclus la rénovation du Prieuré et de la Villa romaine, ainsi que l'attrayant projet et très prometteur projet de jardin romain dans le Masterplan ? Pourquoi n'avoir pas saisi cette occasion aussi pour envisager l'avenir de la Maison pulliérane, qui aujourd'hui constitue un corps mort au centre du village ? Mes collègues interviendront sur certains aspects particuliers. Mais j'aimerais évoquer ici quelques considérations plus générales sur le statut du Masterplan et sa présentation sous forme de préavis d'intention. En effet, le statut du Masterplan nous apparaît ambigu et nous souhaiterions obtenir quelques clarifications. Il est indiqué (page 5) qu'il engage les autorités qui l'approuvent, mais ne lie pas le Conseil communal. Quelles sont alors, à part la Municipalité, les autorités amenées à approuver ce document ? Il est dit qu'il a valeur de contrat entre la commune et l'Etat. Quelle est la nature de ce contrat passé avec le Canton ? Et quels sont les services cantonaux impliqués ? D'autre part, nous avons sous les yeux un document très riche et complexe, et important pour l'avenir de notre commune. Il soulève de très nombreuses questions et appellerait beaucoup de commentaires, mais il n'est pas possible de

l'examiner en détails dans le cadre de la discussion en plenum d'un préavis d'intention. Nous souhaiterions que la Masterplan fasse l'objet d'une procédure de consultation pour que les groupes politiques puissent faire part de leurs remarques et interrogations de manière plus détaillée. Je terminerai donc par la question suivante : La Municipalité serait-elle prête à ouvrir une procédure de consultation et à répondre par écrit aux différentes questions et remarques des groupes politiques ?

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Je remercie Madame VIRREDAZ pour son intervention. Il est difficile de répondre point par point aux éléments qu'elle a soulevés. Peut-être de manière générale, je sens que pour certains membres du Conseil il y a une confusion sur la portée de ce document. J'ai l'impression que certains y voient des projets ficelés, arrêtés, alors que c'est dit à la fois dans le document, plus ou moins clairement, je peux l'admettre et dans le préavis qui fait une synthèse de ce document, qu'il s'agit d'un document guide. Une sorte de fil rouge, pour le développement de projets futurs, qui donne un document d'ensemble de cohérence de différents projets qui vont toucher le centre-ville dans les années futures. Alors dans ce document, il n'y a aucun projet arrêté définitif, c'est des intentions sur lesquelles du reste, à la fois le Conseil et la population peuvent être consultés et sur lesquels la Municipalité, respectivement le Conseil peuvent revenir avec des intentions qu'on peut trouver positives ou pas. Il est vrai que dans le document, le ton du document est très souvent au présent, comme si c'était affirmé, comme si c'était acquis. Mais ça c'est un problème de rédaction du document. Quand le Masterplan présente un concept, il utilise de présent et on a le sentiment que ça y est c'est fait. Alors que ce n'est pas le cas. Il y a certains nombres d'idées, vous l'avez vu dans le Masterplan, qui sont énoncées sur la base de ces concours d'idées, de ces experts qui orientent les réflexions pour la suite. Certaines de ces idées ne seront peut-être jamais réalisées. Elles ne seront peut-être pas retenues, d'autres seront approfondies et feront l'objet de projets. Je prends un exemple, parce que ça fait l'objet qu'une question de Madame Verena KUONEN qui viendra, je ne sais pas si c'est sous ce point de l'ordre du jour ou divers, sur la question de l'accès au parking par le Tirage. C'est une idée que le Masterplan a analysé, mis en avant comme une proposition, de prévoir l'accès au parking par l'avenue du Tirage, donc une montée partielle de l'avenue du Tirage, si la trémie actuelle sur la place de la Gare était supprimée. Voilà c'est une idée qui est posée, un principe, pour le moment il n'y a aucun projet qui retient ce principe à tel point que le plan de quartier, le PPA, place de la Gare qui sera soumis prochainement au Conseil communal prévoit la réalisation possible du bâtiment du plan de quartier sans supprimer cette trémie. Peut-être que c'est une idée qui sera abandonnée dans le futur, mais elle figure comme un concept, comme un principe qui a été jugé intéressant au moment de l'élaboration de ce Masterplan. On peut faire le même raisonnement sur beaucoup d'éléments qui sont évoqués. Donc en ce qui concerne votre question précise sur la communication, je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur et je peux dire que ça tient aussi à cœur à la Municipalité. On a fait une communication à ce Conseil au printemps pour vous dire qu'on travaillait sur une stratégie justement de communication sur les grands

projets qui touchent le centre-ville et notamment le Masterplan. On a eu l'occasion d'expliquer aux présidents de partis et aux chefs de groupes où on en était dans l'élaboration de cette stratégie à fin septembre. Et cette stratégie de communication sera présentée par le biais d'un préavis au Conseil au début de l'année prochaine et comprend aussi des actions de consultations, d'informations de la population, de recueil d'avis. Que ce soit au niveau conceptuel d'un Masterplan ou dans les étapes suivantes qui seront l'élaboration des projets, soit d'aménagement d'espaces publics, soit plans de quartiers qui feront eux à chaque fois l'objet d'un certain nombre de consultations, de recueils d'avis, soit des groupes d'habitants ou des groupes politiques. Donc sur le principe de ces consultations, il n'y a absolument aucune objection de la Municipalité et je dirais que ça va tout à fait dans le sens, vous le verrez, stratégique de communication qui est en cours d'élaboration.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Pour répondre concernant le délai, effectivement qui est un document qui est daté du 13 octobre 2014, mais il faut vous rendre compte qu'on a commencé par faire des séances thématiques au niveau de la Municipalité, qui ensuite a accepté formellement le document et il y a eu un passage auprès de différents services cantonaux, exemple le service de l'économie, le développement territorial, la mobilité, les routes, l'environnement, eau, air etc..

Monsieur Yassin NOUR demande la parole :

Je tiens d'abord, au nom du groupe socialiste, à vous remercier de nous avoir fait parvenir ce document qui est très intéressant, fourni, détaillé et nous permet d'avoir à toutes et tous une base pour appréhender le futur développement urbain que connaîtra Pully ces prochaines années. Cela répond, je crois, à un besoin qui s'était avéré de plus en plus pressant de pouvoir avoir une vue d'ensemble des projets qui seront menés, et encore une fois, je tiens à vous exprimer ma satisfaction. A la lecture, attentive, de ce document, il m'est paru utile de souligner deux points. Le premier concerne la densification de plusieurs parcelles. En effet, plusieurs de celles-ci vont connaître, selon ce document, une densification en hauteur, caractérisée par une étoile blanche sur le plan. Il m'est paru important de vous demander dans quelle mesure serait l'élévation des bâtiments actuels, et si une alternative est envisageable. En effet, il a été constaté dans de nombreuses villes aux caractéristiques bien différentes, que ce soit Paris ou Morges, que la densification la plus efficace n'est pas tellement l'élévation du bâti, mais plutôt sa continuité et sa contiguïté. De plus, plusieurs architectes de bureaux différents et aux tailles différentes, je ne citerai que le plus célèbre d'entre eux, le britannique Norman Foster, estiment assez peu approprié de privilégier la hauteur dans des villes de bords de lac ou de mer, l'impact de celle-ci étant d'ailleurs encore plus fort et relativement dérangeant lorsque le terrain est, comme ici, en pente, relativement forte même par endroit, en direction du lac. Ma question est donc la suivante : est-il possible que la densification, que nous défendons, se fasse comme mentionné, en privilégiant un bâti continu et contigu, dans les parcelles où cela est possible, je pense entre autres à la Clergère nord ou au Lavaux-

Tirage, plutôt que par une élévation des bâtiments. L'impact, comme je l'ai dit, sera moins grand, d'autant plus qu'avec la politique d'arborisation que vous comptez mettre en œuvre, il sera même assez discret, et la densification plus importante. Ma deuxième question concerne justement cette politique d'arborisation que vous comptez mettre en place, et que je soutiens avec enthousiasme. Concernant plusieurs rues et avenues de la ville, de nombreux habitants ont constaté avec relative tristesse, l'absence de replantation d'arbres qui ont été abattus il y a plusieurs années, pour des raisons diverses. Je me demandais alors si la politique réjouissante d'arborisation des rues et avenues de la ville que vous comptez lancer, ne pouvait pas être lancée plus vite, en commençant par replanter les arbres qui ont été abattus il y a quelques années et qui n'ont pas été remplacés.

Madame Simone COLLET demande la parole :

Certains points forts de ce Masterplan tout à fait bien fait et détaillé et dont nous remercions la Municipalité de nous l'avoir envoyé, peuvent cependant d'ores et déjà être souligné en ce qui concerne précisément le bourg historique. Une préservation bien comprise du bourg historique intègre à l'évidence la protection de ses abords afin d'en assurer la lisibilité dans le paysage, voire - pourquoi pas ? - stimuler un attrait touristique aujourd'hui quelque peu défaillant. Il est, partant, impensable d'accoler de hauts bâtiments à proximité directe du bourg. La ligne horizontale des toits des maisons anciennes ne doit pas être écrasée par de hauts bâtiments modernes. Au contraire, le vieux bourg doit être serti dans une ceinture constituée d'espaces visuels verdoyants, et doté de petites places arborisées, de bancs, de cheminements piétonniers, par exemple entre la place Verdaine et les voies CFF pour permettre un accès attrayant aux quais de la gare. Et aussi de fontaines mises en eau et d'éléments dégagés après avoir été enterrés lors des précédents grands travaux qui ont eu lieu il y a quelques années. Surtout, une maison haute, pour ne pas dire tour, serait absolument incongrue sur la place de la Gare, entrée du bourg historique, et ne serait emblématique que d'une lourde et irrémédiable erreur urbanistique. Pour le plus grand bonheur des résidents de l'EMS, des promeneurs, des enfants de la garderie, des acheteurs de la Migros, des stands, des associations ou partis politiques, bref des Pulliérans, l'esplanade de la place Neuve donne sur le grand paysage, malheureusement déjà tronqué à l'est côté Villeneuve par la hauteur excessive de la galerie marchande qui ne doit en aucun cas servir d'étalon pour la hauteur d'éventuelles nouvelles frontalités jouxtant le bourg historique. De grâce, ne réduisons pas encore la vue en érigeant côté ouest une maison haute qui ne laisserait finalement à l'œil qu'une étroite lunette de 10 mètres sur le grand paysage enfermant en quelque sorte la population dans un périmètre de béton. Si construction il devait y avoir, il faut que son faîte soit aligné sur l'esplanade, et pas plus haut. De toute façon, toute ville moderne se dote d'une vaste place de la Gare, nous avons l'occasion d'aménager enfin, en intégrant la friche actuelle, une vaste et belle place digne de Pully. Saisissons l'occasion, une telle opportunité ne se reproduira pas. La démolition de la maison qui s'y trouvait a dégagé un espace qui n'est plus étriqué comme auparavant sur cette place. N'y remettons donc pas une construction massive, nos descendants nous diront merci !

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Je vais d'abord m'efforcer à répondre à plusieurs remarques tout d'abord à Monsieur le Conseiller Yassin NOUR. Je tiens à le remercier, parce qu'il a eu la courtoisie de m'envoyer ces deux questions préalables. A propos du Masterplan, en matière d'urbanisme Paris n'est pas Pully. Nous connaissons bien les travaux d'urbanismes Norman que vous mentionnez. Ils traduisent en réalité de l'empereur Napoléon 3, une forme de gouvernement que nous ne connaissons pas à Pully. Faut-il le regretter. Pour ça il faut voir le Syndic. Je tiens en tout cas à vous rassurer sur mes ambitions politiques, elles ne vont pas à ce stade pour la prochaine législature. Comme vous le dites très justement la densité ne peut pas être associée systématiquement à la hauteur. Il existe ainsi une multitude de façons de densifier. Manhattan et le Paris haussmannien étant deux exemples parmi beaucoup d'autres. Puisque vous donnez bien Paris, je vous invite à regarder juste au-delà du boulevard périphérique sur les communes limitrophes de Paris, on n'y voit ces dernières années des opérations d'urbanisme assez proches que celles que nous proposons à Pully. Il s'agit de sites partiellement construits présentant toutes sortes de contraintes, découpage cadastral irrégulier, détenteurs fonciers aux motivations variables, répartition des droits à bâtir complexes, insertion de réseaux publics. Tout cela conduit à des morphologies urbaines variées par fois basse et dense, par fois plus élevée, mais toujours d'une bonne adéquation au territoire. Ainsi à Pully nous n'excluons aucune forme urbaine, y compris les immeubles légèrement élevés. Dès lors, il paraissait important que le Masterplan identifie les lieux qui se prêtent le mieux à une densification en hauteur, sans toutefois en faire une obligation. Cela étant, je peux rassurer, ici, ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire plusieurs fois, nous n'aurons pas de gratte-ciel à Pully. Les quartiers que nous vous proposons sont toujours raisonnables. Nous ne cherchons pas à créer des polémiques inutiles. Je me veux donc rassurant. A ce sujet je peux vous mentionner les travaux très constructifs que nous conduisons avec la Commission de l'urbanisme. Celle-ci a eu et aura l'occasion de se prononcer sur les démarches que nous engageons. Concernant l'avenue de Rochettaz, je peux vous assurer que nous ne manquerons pas de replanter des arbres lorsque l'avenue de Rochettaz sera refaite. Concernant la valorisation du Bourg, il y a une volonté effectivement d'élargir le centre vers le nord, en incluant la place de la Clergère qui est un vase compartiment de territoire libre de construction, principalement en mains communales. C'est donc une aubaine à saisir. Pour la valorisation du Bourg, auquel je peux vous assurer, la Municipalité est très attachée, le plan d'affectation garantit déjà beaucoup de choses, mais à notre avis il pourrait encore être amélioré, pas nécessairement par des mesures d'urbanismes.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Mon intervention à la prise de position de l'Union Pulliérane-Vaud libre par rapport au préavis n° 21/2014 - préavis d'intention. Lors de sa séance de préparation du Conseil communal de lundi dernier, l'Union Pulliérane-Vaud libre s'est faite les réflexions suivantes : Globalement, nous pensons que le Masterplan est un projet bien étudié et qui représente un grand travail de la part de la Municipalité. Néanmoins, nous regrettons que seul le centre de

Pully fasse l'objet de l'étude et que, surtout la Maison Pulliérane qui est pourtant partie intégrante du centre, soit exclue du Masterplan. Une de nos principales préoccupations est de savoir à quel moment et de quelle manière le Conseil communal, plus particulièrement les partis politiques, auront l'opportunité de présenter des suggestions ou de proposer des modifications aux projets élaborés pour le futur par la Municipalité, sans se trouver devant porte close. Pour atteindre l'objectif final, donc un projet acceptable pour une grande majorité du Conseil communal et des Pulliérans, il serait peut-être important, voire prioritaire, de consulter largement tous les intéressés. En conclusions, l'Union Pulliérane-Vaud libre restera très attentive aux projets qui seront présentés pour le futur développement de Pully.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

A la Commission d'urbanisme nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de prendre connaissance de ce projet qui a toujours été présenté de manière très intéressante et où on ressent un réel enthousiasme de la part des responsables du service. Un aspect qui m'intéresse particulièrement c'est la mobilité. Alors bien sûr les options du Masterplan concernant cette mobilité elle découle en majeure partie de planifications d'ordre supérieur. On sent vraiment que cette fois on mettra en œuvre ces options de planification supérieure donc elles vont trouver une application concrète à Pully. Personnellement, ce que je retiens surtout dans ces intentions générales c'est : fini l'organisation dans le centre de tout à la voiture - plus question de créer de nouvelles routes - d'élargir des routes existantes et d'augmenter la capacité de stationnement en surface. Cette fois l'accent est mis sur le développement des transports publics et de la mobilité douce. Il reste cependant beaucoup à faire pour corriger les options du passé. Un chantier important sera notamment l'aménagement de l'interface des transports publics au voisinage de la gare. Pour un non habitué la visibilité des connections actuelles laisse vraiment à désirer. Le postulat SIMOS présente des propositions intéressantes qui ne devraient surtout pas être considérées comme une ingérence dans les intentions du Masterplan. Un autre aspect qui me semble très positif est la place accordée aux piétons, cheminement, espaces de rencontres, espaces verts. Dans ce sens j'ai transmis à Monsieur le Municipal en charge de l'urbanisme, des propositions d'un habitant du vieux bourg, dont une consiste à mettre en zone de rencontre l'ensemble du bourg avec ses rues pavées. Le bourg ne fait pas l'objet d'une fiche spécifique du Masterplan. Ces fiches traitent surtout du nord de l'avenue de la Poste. Mais les possibilités d'interventions certainement réduites sont peut-être une des raisons pour lesquelles on a un peu laissé de côté l'espace du vieux bourg. Malgré ces possibilités d'intentions très réduites, celle de mettre en zone de rencontres, peut être considéré comme intervention très légère. Alors on rêve d'une animation, un peu partout à Pully, qui ne soit pas seulement liée à l'activité commerciale. Peut-être, la mise en place des zones de rencontres donnera aux gens l'envie de se promener le soir, comme on le fait si volontiers en Italie ça s'appelle la « passeggiata » alors on peut rêver.

Monsieur Richard GOLAY demande la parole :

Au nom du groupe Les Verts, j'aimerais apporter une remarque générale sur

le document Masterplan. Donc l'axe de réflexion de ce document très intéressant tourne autour de trois couches, on pourrait appeler de réflexion, donc l'urbanisme et le paysage, la mobilité et le foncier. Nous nous permettons de nous questionner sur la pertinence d'y inclure une autre couche de réflexion qui est celle de l'énergie au sens spécifique de la production de chaleur. En effet, vu l'ampleur des travaux prévus serait-il envisageable peut-être, c'est une étude qui permettrait de le dire, de trouver des synergies au niveau de l'approvisionnement de la préparation et le l'approvisionnement en chaleur. On peut imaginer une réflexion sur un réseau de chauffage à distance qui couvrirait la zone.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Pour répondre sur le problème énergétique déjà. Je peux vous affirmer que la Municipalité va y travailler, sur différents plans. Pour établir un plan directeur des énergies à Pully et parallèlement on travaille aussi sur un concept énergétique territorial. C'est-à-dire justement ce que vous venez d'évoquer. De voir où et comment peuvent être implantées des sources d'énergie renouvelables, comment les encourager, autant du côté des bâtiments communaux, que des bâtiments privés. Tout cas c'est en cours, c'est dans le cadre de la réponse à la motion que vous avez d'ailleurs déposée, la motion « cité de l'énergie » et on aura prochainement l'occasion de communiquer à ce sujet. Maintenant, peut-être une courte réponse par rapport au bourg et au Masterplan, au but du Masterplan. Alors vous pouvez peut-être penser que le vieux bourg est isolé, mais l'idée c'est justement le contraire puisqu'un des points importants, qui figure aussi dans le Masterplan, c'est l'animation du centre, c'est le projet que nous avons pour la rue de la Poste et c'est la rue de la Poste qui est l'entrée, qui fait déjà partie dans le concept du Masterplan, du « vieux Pully » puisque l'on parle du « vieux Pully » puis de la ville nouvelle. Alors la ville nouvelle elle est importante, ce document permet de cadrer tout ce qui va se passer ou qui pourrait se passer dans cette ville nouvelle. Mais la deuxième chose qui est très importante c'est les connections qu'il y a entre cette ville nouvelle et le bourg, le vieux Pully et c'est ces connections qu'il faut améliorer pour amener du monde dans le vieux Pully, pour que le vieux Pully vive.

Monsieur Lucien GANI demande la parole :

J'aimerais revenir sur l'intervention de Monsieur Alexis BALLY au sujet de la mobilité. J'ai pris bonne que la mode n'est plus « au tout à la voiture » si tant est qu'elle l'ait été une fois et désormais on doit aussi songer à aménager des moyens de locomotion, des moyens de mobilité alternatifs. Mais, je souhaiterais souligner ici, il faut absolument éviter de céder à une certaine hystérie anti-voitures. Il faut essayer de parvenir à des solutions équilibrées. J'ai un grand souci à ce sujet lors que je lis au chiffre 3.2. page 12 du préavis (il ne s'agit pas du Masterplan, mais du préavis) chiffre qui est intitulé « anticiper l'asphyxie du réseau routier ». Cette formulation signifie que cette asphyxie serait déjà programmée et qu'on la prend en compte d'avance, puisque on l'anticipe. Il m'a été assuré en séance de groupe que c'était un genre d'abus de langage. En réalité on va essayer d'éviter cette asphyxie. Je prends acte de cette volonté. J'ai quand même du souci lorsque l'on lit dans le préavis les mesures qui sont prévues, comme la réduction des

voies de circulation automobile, l'affectation de voies dédiées exclusivement aux transports en commun et la construction de passages piétons en surface, qui sont des caractéristiques de cette nouvelle méthodologie. J'ai un grand souci, j'espère qu'il est exagéré.

Monsieur Philippe HALDY demande la parole :

Je profite de l'intervention de Monsieur Lucien GANI pour compléter son exposé. Concernant le teneur du Masterplan qui se confine au centre de Pully. L'Union Pulliérane-Vaud libre n'est pas tout à fait satisfaite pour les raisons suivantes : Nous avons déposé une motion pour un plan directeur de la circulation sur l'ensemble de la commune. Et lors de la discussion de la motion, ça avait fait part de nombreuses questions sur le trafic passé, actuel et futur sur l'ensemble de la commune. Ces questions n'ont pas été répondues sur le moment, mais j'ai accepté de transformer la motion en postulat dans l'attente du Masterplan. C'est pour ça que j'aborde ce sujet maintenant, même s'il concerne la circulation et pas directement l'urbanisme du centre-ville. Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER, que je remercie vivement m'avait orienté vers Monsieur Alexandre MACHUS qui avait répondu à une grande partie des questions que j'avais posées lors de la motion. Il ressort de manière réjouissante que l'évolution du trafic de transit est en diminution sur la plus part des axes de Pully, à l'exception du secteur Reinier-Clergère qui draine actuellement le trafic de Belmont, des Monts-de-Pully, Savigny et des usagers de la Rosiaz en raison des conditions de trafic sur Chailly. Il paraît important que le postulat que j'avais déposé à la place de la motion soit traité rapidement et ceci afin d'éviter à l'avenir un engorgement de l'avenue de Lavaux par les automobilistes qui viennent des hauts. Les perspectives semblent, en effet, sombres puisque la circulation devrait être entravée au niveau du Boulevard de la Forêt par une réduction de la largeur de celui-ci et la suppression des arrêts baignoires des bus. Au cas où la circulation sur le centre du Pully devrait être perturbée par cet aménagement du Boulevard de la Forêt, il serait regrettable par la suite de devoir refaire des travaux qui coûteraient à la communauté afin de rétablir une situation acceptable.

Monsieur Carlos GUILLEN demande la parole :

Tout d'abord j'aimerais me rallier aux personnes qui ont félicité les auteurs du Masterplan et pour les remercier pour la qualité du travail réalisé. Néanmoins je m'étonne, c'est juste un petit détail, sous forme de question. Je m'étonne de ne pas trouver dans le recensement des monuments ou des lieux ou des noyaux historiques. La partie des anciens moulins notamment l'ancienne maison bernoise et les canaux qui alimentaient cette partie-là qui est vraiment un des coins les plus anciens et historiques de notre ville de même que, pour ceux qui l'ont connu, l'ancien bâtiment de l'école des sœurs. J'aimerais bien, vous pouvez me répondre la prochaine fois, mais je n'aimerais pas qu'on oublie ce coin à la frontière de notre commune.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

En fait mon intervention est par rapport à la mise en double sens de la l'avenue du Tirage à ma stupéfaction que la Municipalité prévoit la mise en double sens de l'avenue du Tirage, jusqu'à la hauteur du parking du Pré de

la Tour. Ma surprise et ma déception ont été grandes, car j'étais convaincue que la Municipalité était défavorable à une éventualité, voir excluait la mise en double sens de cette chaussée. N'arrivant pas comprendre les réfections ayant amené nos autorités à choisir cet option. Je soulève d'ores et déjà les questions suivantes : 1. Avec la mise en double sens comment la Municipalité imagine-t-elle la faisabilité de l'entrée et des sorties des voitures du parking à l'avenue du Tirage ? 2. Avec la nouvelle topographie du pont, un passage pour piétons au bas de l'avenue et l'autre juste avant l'entrée ou la sortie du parking emprunté quotidiennement par très nombreux piétons, notamment des écoliers. Comment la Municipalité imagine-t-elle faire face au flux de circulation ? 3. Du moment que d'autres entrées, sorties de parking existent, ne pourrait-on pas tout simplement en rester au statu quo à l'avenue du Tirage ? 4. Depuis la construction du nouveau pont une étude d'impact relative aux dangers et aux nuisances de la circulation sur l'avenue a-t-elle été effectuée ? Naturellement il y aurait encore d'autres réfections à apporter à l'étude de la circulation sur cette avenue. Mais je suis convaincue que vous saurez trouver une solution aux problèmes existants. Pas nécessairement facile, je vous l'accorde. En conclusion, je remercie la Municipalité de réexaminer le projet prévu dans le Masterplan et de me rassurer prochainement en apportant les réponses qui satisferont les Puillérans, car c'est bien pour eux qu'il faut se battre.

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

Je vais abrégé un peu ce que j'avais prévu de dire en rebondissant sur les remarques qui ont déjà été faites et la première c'est au sujet de la remarque de Monsieur Lucien GANI. Il me semble que je n'ai pas très bien compris la réponse qui lui a été donnée au sujet de contradiction qui se trouve dans les pages 12 et 14 du préavis. Dans la page 12 on peut lire « la congestion du trafic automobile augmentera progressivement et entraînera une asphyxie des espaces urbains. Et le Masterplan tire de cette affirmation la conclusion suivante : La réduction des voies de circulation automobile, l'affectation de voies exclusivement dédiées aux transports en commun et la construction de passages piétons en surface permettront de résoudre ce problème. Mais par contre, en page 14 du préavis il est relevé que la tendance qui se dessine dès la fin des années 90 est une augmentation significative par modale des transports publics à l'est de l'agglomération lausannoise et la diminution progressive du transport individuel motorisé de l'ordre de 1,75 % par an. Il me semble donc que ces deux affirmations contenues dans le préavis sont totalement contradictoires. Est-ce que la Municipalité pourrait nous donner une explication à ce sujet ? J'ai après deux autres questions. Mais elle pourrait peut-être déjà répondre sur ce point-là.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

J'aimerais rassurer d'abord Messieurs Lucien GANI, Philippe HALDY et Frank DUCRET au sujet de la circulation. Je crois qu'on a déjà eu l'occasion de le dire, c'est projet qui descend du projet d'agglomération, du PALM. On voit qu'il y a une augmentation, une très forte augmentation de la population à Lausanne et dans la région lausannoise dans les 15 à 20 prochaines années. Cette augmentation de la population va forcément créer de la mobilité. Ces

gens qui arrivent dans l'agglomération vont vouloir se déplacer. S'ils se déplacent tous en voiture on va clairement vers une asphyxie totale du système routier et, c'est ça qu'on aimerait éviter. Donc, l'idée du projet d'agglomération c'est de conserver la circulation actuelle et de reporter la mobilité des habitants supplémentaires qui vont arriver sur les transports publics. Ce que vous venez de citer, il tend à dire que c'est un petit peu ce qui se passe actuellement. Il n'y a plus d'augmentation du trafic à l'intérieur de l'agglomération, puisque sur le contournement autoroutier ce n'est pas le cas. Il y a toujours une augmentation de trafic, mais à l'intérieur de l'agglomération ne continue pas d'augmenter. Ça veut donc bien dire que les gens prennent plus le bus, ils vont plus à pied ou à vélo et c'est une tendance qu'on aimerait continuer, voire favoriser. Alors effectivement il s'agit d'éviter l'asphyxie sans prêter les habitants de l'agglomération qui vont continuer à utiliser leur voiture, c'est bien clair. On utilise pratiquement tous une voiture et on aimerait continuer à pouvoir rouler à peu près correctement sur les axes Pully et aussi des communes voisines. C'est vers ce but qu'on aimerait aller en favorisant plus les transports publics pour décharger les axes routiers.

Monsieur Frank DUCRET :

Monsieur Marc ZOLLIKER, je ne vois pas, pour moi la contradiction reste. Mais c'est égal, je ne veux pas m'attarder sur les chiffres, mais d'un côté on parle d'asphyxie et puis d'autre part depuis la fin des années 90 il y a une diminution très réjouissante de l'ordre de 1,75 % du trafic. Tant mieux je retiendrai cette dernière solution, cette dernière affirmation. Mais je ne souhaite pas que l'on prenne des mesures comme on a pris à l'avenue C.-F. Ramuz qui font que bloquer le trafic au lieu de le rendre un peu plus fluide. Ma deuxième question est la suivante : La rue de la Poste paraît complètement intégrée au Masterplan, il est curieux de n'y découvrir aucune allusion à la Maison Pulliérane qui représente une verrue incontestable au centre de Pully. Tout le monde s'accorde à le penser, voire à l'exprimer, discrètement bien sûr, dans le creux de l'oreille de son voisin, personne n'ose le dire ouvertement comme je le fais ce soir, à part Madame Anne VIREDAZ FERRARI qui l'a dit tout à l'heure. Pourtant cette Maison Pulliérane est un poids mort au centre de Pully. Celle-ci pourrait être remplacée par un lieu d'activités attractives voir commerciales qui redynamiserait tout ce secteur. Il serait alors nécessaire de prévoir dans le secteur Clergère nord une nouvelle salle qui compléterait l'équipement actuel des salles publiques, tels de théâtre de l'Octogone, la salle Arnold Reymond. Ainsi ma question : pourquoi ne pas saisir l'occasion que nous donne le Masterplan pour proposer un changement important au cœur de notre cité, puisque cette salle pulliérane est semble-t-il vraiment peu appréciée dans le public ? Et avant que vous répondiez à cette question, je vous donne la lecture de ma troisième question. Le Masterplan ne contient aucune orientation pour le secteur du Prieuré qui est pourtant intimement lié au développement du centre de Pully. D'ailleurs le préavis n° 22 qui sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal abordera justement le sujet de l'élaboration d'un plan de quartier autour du Prieuré. Qui lui aussi devrait inclure le remplacement de la Maison Pulliérane, il me semble. Non seulement il devrait inclure ce projet, mais il devrait également aborder

différentes alternatives à la création d'un hôtel-de-ville au bâtiment du Prieuré, en proposant d'autres solutions. Telle qu'une implantation dans le secteur Clergère nord ou encore dans le secteur gare - rue de la Poste, je sais que Madame COLLET n'apprécierait pas ma proposition. Mais c'est un endroit qui est emblématique et qui me semblerait bien convenir pour les services communaux. Ma question est donc la suivante : Pourquoi le Masterplan n'a-t-il pas abordé ce sujet essentiel dont le thème nous sera déjà soumis dans trois semaines au sein du Conseil communal ? Voilà les deux questions auxquelles je souhaiterais avoir une réponse.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Je ne prétends pas pouvoir répondre à toutes les interventions. D'abord j'aimerais vous remercier pour le débat, parce qu'un préavis d'intention, on l'a dit quelquefois, est là justement pour susciter un débat, un certain nombre de réactions et je pense que toutes les réactions qu'on a entendues ce soir et qui seront protocolées, seront utiles pour la suite. Monsieur Frank DUCRET, juste peut-être votre question rejoint aussi un petit peu une autre question qui touchait au périmètre du Masterplan. J'aimerais vous dire qu'il y a une vie avant et il y a une vie après le Masterplan. Puis il y a quelque chose autour. Pourquoi le Masterplan se limite au centre de Pully ? Eh bien, c'est vrai que ça nous a semblé un secteur où il se passe beaucoup de choses, il va se passer beaucoup de choses et qu'il était nécessaire, pour la Municipalité, d'avoir une vision coordonnée des différents projets qui vont toucher cet espace particulier du territoire communal. Mais, ça ne veut pas dire que la ville de Pully ou la commune de Pully s'arrête à ce triangle. Bien sûr qu'il y a bien d'autres choses. Je crois qu'une des questions c'était dire pourquoi pas une révision complète du plan directeur communal, pourquoi pas ? C'est une autre opération, d'une autre envergure et qui ne touche pas seulement le centre, qui touche énormément de domaines, vous le savez et notre plan directeur communal aujourd'hui il est toujours d'actualité, mais peut-être qu'on devra envisager une révision de ce document dans les années à venir. Mais le Masterplan c'est une autre démarche, c'est vraiment un focus, une partie du territoire qui est le centre-ville. Alors pourquoi on n'inclut pas un certain nombre de bâtiments ? Ça ne veut pas dire, parce qu'il ne figure pas explicitement en terme d'intention d'aménagement dans le Masterplan qu'ils sont oubliés et qu'ils ne seront jamais touchés. Le Masterplan c'est un concept d'urbanisme de partie, notamment qui nécessite et qui un potentiel de transformation. Mais, voilà le village en tant que tel, la Maison Pulliérane, le Prieuré figurent comme bâtiments, mais là on n'est pas dans une réflexion urbanistique, on est dans des discussions de projets de transformation de bâtiments, que l'on souhaite ou qu'on ne souhaite pas, avec des idées que l'on peut avoir et sur lesquelles on peut débattre. Alors je n'aimerais pas superposer au débat sur le Masterplan le futur débat qu'on aura sur le Prieuré. Mais il n'y a aucune contradiction à ce que le Masterplan ne fasse pas allusion au Prieuré qui est un projet spécifique de transformation d'un bâtiment communal qui n'est absolument pas en contradiction avec le Masterplan. C'est une question sur le périmètre. Madame Verena KUONEN votre intervention sur le Tirage, j'ai eu l'occasion de dire quelques mots là-dessus avant que vous la fassiez, puisque avez eu l'amabilité de nous la transmettre. On aimerait bien répondre à vos

questions, mais elles sont prématurées. Je vous redis que le Materplan n'est pas un projet et vos questions elles touchent à un projet qui consisterait à utiliser l'entrée est du parking comme accès qui remplacerait l'accès sud sur la place de la Gare. Si on développe cette idée, qui figure dans le Masterplan comme une idée ça fera l'objet de discussions, de contrôles de faisabilité, de développement d'un projet et c'est un développement de projet qui permettrait de répondre à vos questions précises. Alors elles sont notées. Personnellement je vous laisse vous battre pour qui vous voulez, avec qui vous voulez, la Municipalité essaye de faire des propositions constructives pour les Pulliérans. Mais je suis navré, vos questions, évidemment on en a pris note, et si ce projet est développé il faudra tenir compte des préoccupations que vous exprimez par rapport à cet accès, à sa faisabilité, à la problématique des piétons, à la problématique du contrôle éventuelle de la dangerosité des lieux. Ça pour le moment ce n'est pas du tout l'actualité. Encore une fois pour insister, peut-être un peu lourdement sur le caractère de ce document Masterplan, je vous renvoie au chiffre 5.1. du préavis : objectif et portée du document. On ne peut pas être plus clair. On ne parle pas de projet. Sans constituer un document formel rigide, un Masterplan est également appelé plan d'orientation ou plan guide. On ne peut pas être plus clair. C'est un instrument qui clarifie les orientations stratégiques. Il a une fonction de planification directrice, en ce sens qui fixe des objectifs, des moyens sans pour autant avoir un caractère prescriptif. Donc prescriptif, ça veut dire qu'on n'est pas lié par une obligation à tout ce qui est mentionné dans ce document. Alors je crois que vraiment il faut absolument avoir ça à l'esprit et tout le débat qui a eu lieu ce soir sera intéressant pas pour faire évoluer forcément ce document, mais par rapport au développement des projets futurs qui découleront du Masterplan. J'insiste vraiment sur ce caractère très général, important mais général de document au niveau de réflexion qui correspond à ce Masterplan de confusion avec le niveau suivant, plus détaillé, qui sera les projets en découleront. Et encore une fois pour redire par rapport à l'intervention de Monsieur Philippe HALDY qu'en aucune manière le Masterplan constitue une réponse aux deux motions qui touchent aux problèmes de circulation et qui ont été transformées en postulat. Ça a été dit par Monsieur Marc ZOLLIKER, mais je le répète, ces interventions feront l'objet de réponses spécifiques, détaillées, évidemment dans le cadre de ces réponses on aura l'occasion de rediscuter de toutes les questions de circulation, d'asphyxie ou pas d'asphyxie. Je vous remercie pour la richesse du débat, par vos interventions.

Monsieur Léopold CORDEY demande la parole :

Après toutes ces précisions bien entendu que je vais rester dans le Masterplan en tant qu'objet qui n'est pas fixe, mais qui donne des idées. Je l'apprécie beaucoup. Je dois dire que j'ai eu du plaisir à lire toutes ces propositions qui ne sont pas fixes, mais j'ai de la peine avec les transports publics. Ils sont évoqués bien entendu dans bien des pages, mais comme aujourd'hui on a des transports publics et des arrêts qui sont très dispersés. J'aurais voulu voir une certaine concentration sur des terminus. J'imaginai que le sud de la Clergère pourrait être le réceptacle de plusieurs bus, arrêts, terminus pour éviter d'avoir des bus qui sont sur une partie de C.-F. Ramuz ou plus bas quand on parle du 4 ou du 25, ou au milieu de la rue de la Poste.

On a même dû déplacer la ligne médiane. Bref, une certaine politique TL qui permettrait par la Clergère de pouvoir aller du pôle Clergère au pôle de la gare, puisque tous les cheminements piétons ont été bien étudiés dans ce domaine, que ce soit également une certaine facilité pour ces piétons d'avoir un endroit où il y a vraiment tous les bus.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion en rappelant que nous ne votons pas sur ce préavis d'intention.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais vous demander une brève suspension de séance suite au point précédent de l'ordre du jour, ceci afin d'être en mesure de discuter avec le bureau de la convocation d'une séance urgente pour valider le taux d'imposition 2015.

Le Président suspend la séance pendant 5 à 10 minutes.

Le Président prie les Conseillères et Conseillers de reprendre place pour que l'on puisse continuer cette séance.

Suite à la décision du Conseil de procéder à un deuxième débat sur le taux d'imposition et après discussion avec la Municipalité, il a été décidé de convoquer une séance extraordinaire urgente le 5 novembre 2014 à 20h00. Vous recevrez une confirmation par mail dès demain et par écrit aussi.

3.5. Propositions individuelles

Néant

3.6. Divers

Monsieur Steve MARION demande la parole :

C'est avec grand plaisir que je vous informe que les juniors du Tennis club de Pully ont participé à la finale interclub Suisse des moins de 18 ans qui a eu lieu le week end dernier en ville de Winterthur. Après avoir gagné leur demi-finale lors d'un match très serré contre JVG, nos jeunes sont repartis le dimanche pour affronter l'équipe de Mendrisio qui était largement favorite. Nos juniors sont parvenus à les faire douter avec énormément de courage et d'abnégation. Cela n'a malheureusement pas suffi. Notre équipe interclub junior des moins de 18 ans et donc revenue avec la médaille d'argent et le titre de vice-championne de Suisse 2014. L'équipe était composée de Julien Griesser, Ugo Ciocca, John Rapin, Yoann Favre fils de notre cher collègue Dominique FAVRE, ici présent et Valentin Baechtold. C'est une belle récompense pour les animateurs, entraîneurs et tous les efforts que fait le Comité du Tennis club auprès des jeunes Pulliérans. Je profite de cette occasion pour remercier notre Municipalité pour le soutien qu'elle offre aux associations et clubs sportifs tout à long de l'année.

Monsieur Philippe HALDY demande la parole :

Il s'agit d'une simple question à l'attention de Madame Lydia MASMEJAN concernant les Boverattes. En effet, lors de l'acceptation par le Conseil du DTP des Boverattes, il y a bientôt une année, le projet comprenait la création de 100 logements dont 50 à disposition d'investisseurs qui la Vaudoise assurance, 30 dédiés aux seniors et 20 réservés au choix de la commune de Pully. Lors de la présentation du lauréat du concours d'architectes le projet retenu fait mention de 124 logements. Je me permets de vous demander la clé de répartition entre ces trois catégories de logements, néant pas eu de précision à ce sujet, néant pas trouvé de clé. Je m'imagine que le gâteau a été réparti en 3 x 8 soit 58, respectivement 38 et 28 logements. Je vous remercie de bien vouloir l'éclairer sur ce sujet.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Je remercie Monsieur le Conseiller Philippe HALDY pour sa question, il me l'a effectivement présentée un peu avant le Conseil. Mais toutefois par souci de lui répondre précisément et compte tenu qu'il n'y a pas d'urgence sur la réponse, puisque les logements ne seront terminés qu'en 2018, nous préférons vous répondre à la prochaine séance pour être précis et complet.

Monsieur Steve MARION demande la parole :

C'est une autre information. Le 31 octobre à l'occasion de la fête d'halloween, l'association pour les intérêts de Pully-Nord - La Rosiaz organise un stand sur la place de Chantemerle. On vous servira gratuitement un bol de soupe à la courge de 17h00 à 20h00. L'association vous invite à y venir avec vos proches, amis et aussi bien entendu tous les enfants qui seront les acteurs et animateurs principaux de cette fête.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Le groupe de travail qui a étudié la réforme de notre règlement du Conseil communal a terminé ces travaux, si mes souvenirs sont exacts dans le courant de janvier de cette année. Donc ça fait plus de 9 mois. Nous n'avons pas eu de nouvelles depuis et je viens aux renseignements parce que la loi sur les communes a été modifiée avec des règles impératives à l'intention des communes, justement pour leur règlement du Conseil communal. Nous sommes donc sur certains points dans l'illégalité. Ce n'est pas notre faute et j'aimerais savoir ce que la Municipalité a fait entretemps pour obtenir une réponse du Canton.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Je remercie Monsieur Richard PFISTER pour son intervention. Je comprends votre impatience, qui celle aussi de la Municipalité. Le groupe de travail a fait son travail de manière rapide et complète, dans l'espoir de pouvoir mettre sous toit rapidement ce nouveau règlement qui en principe s'applique depuis le 1^{er} juillet 2013. Donc on est en contact, je ne veux pas dire permanent, mais régulier avec le canton. Visiblement le canton est complètement débordé par, forcément, la masse de règlements communaux qui doivent être modifiés et approuvés par le canton. Il y a un certain nombre de points qui sont contestés d'un juriste à l'autre au niveau du canton. Donc c'est assez compliqué et juste pour l'anecdote, un des articles

qui prête à contestations et avis contradictoires de juristes, c'est justement l'article que vous avez utilisé ce soir pour demander le deuxième débat. Donc je suis désolé, on suit la chose pour essayer de mettre la pression qu'il est possible de mettre sur les juristes cantonaux. Mais on attend la validation pour pouvoir présenter le projet au Conseil.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 22h42. Le Président clôt les débats en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Il rappelle que notre prochaine séance « extraordinaire » aura lieu le 5 novembre 2014 à 20h00. L'endroit vous sera communiqué dans le plus bref délai.

Le Président :

La secrétaire :

Cédric Milliquet

Jacqueline Vallotton